



Table de concertation de solidarité Québec-Cuba

ENSEMBLE UN MONDE MEILLEUR EST POSSIBLE

À : Bureau du Haut Commissaire aux droits de l'homme (OHCHR) des Nations Unies
(*United Nations Office of the High Commissioner on Human Rights*)

Objet : Révision Périodique Universelle (RPU) (*UPR : Universal Periodic Review Mechanism*)

Titre : Point de vue sur les droits humains à Cuba en préparation du mécanisme de Révision Périodique Universelle de la Table de concertation de solidarité Québec-Cuba

Par : La Table de concertation de solidarité Québec-Cuba

Référence au pays : Cuba

Session du Conseil des droits humains (*Human Rights Council*) : février 2009

La Table de concertation de solidarité Québec-Cuba (TCSQ-C) réunit 21 organisations québécoises impliquées dans des activités de solidarité avec Cuba.

Les membres de la TCSQ-C se réunissent sur la base du respect du droit des peuples à l'autodétermination, indépendamment de leurs allégeances politiques ou autres. En ce qui concerne Cuba, nous respectons le peuple cubain dans ses choix politiques, sociaux et économiques. Si nous existons comme organisation, c'est pour réagir à l'intervention de puissances étrangères sur Cuba, surtout de la part États-Unis, de plusieurs façons : blocus, agressions armées, sabotages à caractère économique, désinformation dans les médias, agitation dans les forums internationaux, fomentation de dissensions internes, etc.; le Canada, par ses déclarations, a démontré qu'il a reconnu le non-respect à la souveraineté de Cuba.

Nous disons que Cuba respecte les droits humains.

Les droits essentiels à la vie incluent : se nourrir, se loger, s'éduquer, se soigner sans parler du droit à la vie elle-même. L'application de ces droits à Cuba est amplement démontrée par les statistiques de façon incontestable de même que le droit à la culture et aux sports. Malheureusement, trop d'humains sur terre ne jouissent pas de ces droits fondamentaux; c'est la plus grande tare qu'a connue l'histoire de l'humanité jusqu'à ce jour. Cuba assure ces droits à la vie malgré les conditions difficiles dues aux agressions extérieures mentionnées ci haut.

Sans la reconnaissance de ces droits essentiels à la vie, comment peut-on seulement penser respecter d'autres droits: liberté, droits politiques, culturels, juridiques, etc.?

Le peuple cubain jouit d'une constitution dont l'adoption et les modifications se font suite à des consultations populaires. C'est ce qui garantit la protection des droits humains à Cuba et qui, nous en sommes convaincus, ferait l'envie de la grande majorité des peuples.

Table de concertation de solidarité Québec-Cuba

ENSEMBLE UN MONDE MEILLEUR EST POSSIBLE

Le peuple cubain jouit aussi des droits politiques : il y'a des élections périodiques au cours desquelles, les candidats choisis par la population lors des assemblées de nomination, dans les quartiers, les entreprises et les organisations de masse, sont élus par vote libre et secret. La représentativité est assurée par la répartition des candidats à la députation par région et par secteur.

Cuba est attaqué par les États-Unis et ses alliés très vigoureusement au chapitre des droits politiques et dans la propagande qui en découle, on fait état de dizaines sinon de centaines de prisonniers politiques. Ces personnes ont en fait été jugées et trouvées coupables d'accepter de l'aide matérielle et financière et de coopérer avec une puissance étrangère, les États-unis, dans le but ultime de renverser le gouvernement. Les sanctions juridiques imposées à ces personnes sont donc légitimes et en plus, elles prévalent dans la plupart des pays du monde sans être aucunement contestées au chapitre des droits humains. Pourquoi alors le seraient-elles à Cuba? Les garanties d'un procès judiciaire légal sont respectées de même qu'un traitement digne assuré aux prisonniers malgré une certaine propagande faisant mention de supposés cas de torture et de mauvais traitement ce qui d'ailleurs n'a jamais été prouvé. Au contraire, il a été démontré à la face du monde que les soi-disant prisonniers qui tentent d'attirer sur eux la pitié basée sur ces mensonges sont bien traités.

Les droits humains à Cuba sont menacés de l'extérieur. Ce sont les agresseurs qui devraient être jugés de brimer les droits du peuple cubain et c'est ce qui se fait par exemple lors des votes à l'Assemblée générale des Nations Unies qui année après année demande la levée du blocus étasunien contre Cuba. Par les coûts et les conséquences négatives qu'engendrent les agressions extérieures sur les vies des Cubains, ce sont les États-Unis qui portent atteinte aux droits humains à Cuba. Cuba, par sa constitution et malgré les conditions difficiles imposées par le blocus et les agressions extérieures, arrive à assurer les droits humains pour son peuple.

Nous souhaitons que beaucoup de peuples puissent jouir des mêmes droits que ceux assurés au peuple cubain par son gouvernement. C'est cet espoir pour l'avenir de l'humanité qui explique l'acharnement contre Cuba de ses puissants agresseurs. L'exemple de Cuba leur fait peur car le système qu'ils préconisent et qui engendre la mauvaise distribution des richesses entre pays et individus, est remis en question et menacé par l'exemple de Cuba. Les riches avec la classe dirigeante étasunienne en tête ainsi que leurs alliés des autres pays perdraient ainsi tous leurs privilèges...